

24/10 – 26 septembre 2017

Don aux sinistrés dans les Antilles

Le rapporteur,

⇒ indique que l'ouragan Irma survenu aux Antilles le 06 septembre dernier a frappé la population avec de nombreux décès et blessés et a entraîné des dégâts considérables.

La plupart des habitations et de nombreux équipements publics ont été détruits ou fortement endommagés. Une grande partie de la population se retrouve sans abri et l'économie de ces îles a été anéantie. Les conséquences précises de cette catastrophe sont encore difficiles à mesurer et le bilan reste encore provisoire.

Devant une catastrophe naturelle d'une telle ampleur, une solidarité internationale s'est mise en place. La France se mobilise pour apporter de l'aide sanitaire et médicale. Les associations humanitaires et les associations de coopération avec les Antilles se mobilisent également pour proposer des moyens et assister la population antillaise dans ces moments dramatiques. L'AMF invite les communes et intercommunalités de France « à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes d'Irma » via les ONG déjà mobilisées sur place.

Dans ce contexte, la commune de Pacé entend manifester sa solidarité à l'égard de la population antillaise, en accordant un don d'un montant de 5 000 € à la Fondation de France.

Vu l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

le versement d'un don d'un montant de 5 000 € à la Fondation de France pour les sinistrés dans les Antilles suite à l'ouragan Irma ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,
Paul Kerdraon.